

Nombre de conseillers

| En exercice         | Quorum | Présents | Votants |
|---------------------|--------|----------|---------|
| 19                  | 10     | 14       | 19      |
| Date de convocation |        |          |         |
| 10/09/2026          |        |          |         |
| Date d'affichage    |        |          |         |
| 18/09/2026          |        |          |         |

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

DELIBERATION N° D20260915-2

L'an deux mil vingt-six et le quinze du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de SAUSSAN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence du Maire, Madame Sandrine ESSERMEANT.

**Présents :** Sandrine ESSERMEANT, Vincent GIRARD, Guillaume GELY, Patricia CHAUVOT, Laurent MENGUAL, Serge POUGET, Laurence BARRAULT, Damien PASSERAT, Sameh CHARFA, Franck GUIGNARD-PERRET, Elisabeth AGHION, Frédérique TARDY, Muriel GANGA, Thierry MENDEZ

**Procurations :** Estelle CIRCLAEYS à Vincent GIRARD, Guillaume GARDEY DE SOOS à Elisabeth AGHION, Pascale MARTRE à Guillaume GELY, Alexia PEREZ à Sameh CHARFA, Sabrina VALETTE à Frédérique TARDY

**Absents :** NEANT

**Secrétaire de séance :** Elisabeth AGHION

**AFFAIRE 02 - ENFANCE JEUNESSE & SPORT**  
**ADHESION ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT –**  
**ANDES**

Madame le Maire, Sandrine ESSERMEANT, laisse la parole à Monsieur Laurent MENGUAL, élu en charge des sports.

Monsieur Laurent MENGUAL explique qu'afin de faire bénéficier la commune de SAUSSAN et plus particulièrement le développement du sport, il convient d'adhérer à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les principaux objectifs sont :

Donner autorisation à Madame le Maire à renouveler l'adhésion à l'ANDES, et à ordonner le paiement des cotisations dues à l'ANDES, pendant la durée de son mandat,  
La désignation de Monsieur Laurent MENGUAL, élu en charge des sports, pour représenter la collectivité auprès de cette même association,

Nombre en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 05  
Nombre de suffrages exprimés : 19

Vote :

Pour : 15  
Contre : 00  
Abstention : 04

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit.

Le Maire,  
Sandrine ESSERMEANT



Le secrétaire de séance,  
Elisabeth AGHION

Pour expédition conforme.  
Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la réception en Préfecture le :  
Et de la publication ou de la notification le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et /ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette délibération.  
Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du code de la Justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)